



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS

MASCULINES SENIORS

PROCES VERBAL N° 28

Réunion restreinte du 08 juin 2026

Lieu : réalisée par voie électronique.

Membres présents : Madame HANOUEZ Laetitia
Messieurs FOISSEAU Joel, LANGLOIS Stéphane, LEBRUN Jean-Luc, LECORNU Pierre, MOGIS Michel.

EXCUSES : LEFEVRE Dominique

INVITES :

RAPPEL AUX CLUBS

Les clubs sont informés que toutes les feuilles de matchs sont contrôlées afin de vérifier la participation éventuelle de joueurs suspendus, les clubs en infraction au regard du statut régional de l'arbitrage, les clubs qui n'utilisent pas la tablette ou qui ne transmettent pas la FMI dans les délais impartis, les informations manquantes (absence de délégué à la police du terrain, licence manquante).

En cas d'utilisation d'une feuille de match papier, c'est le club recevant qui doit envoyer la feuille de match quel que soit le résultat de la rencontre.

Pour les clubs qui souhaitent le report d'une rencontre pour raison exceptionnelle, le match ne pouvant avoir lieu à la date ou à l'heure prévue, la demande de report présentée par le club devra parvenir au secrétariat du District via FOOTCLUBS et sera validée par le gestionnaire, comme prévu à l'article 7 des règlements des compétitions du DFSM.

RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission Départementale sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

§§§§§

INFORMATION POUR LES CLUBS

La Commission Départementale des Compétitions Masculines Seniors tient à rappeler :

- **Qu'elle refusera toutes les demandes de report pour les rencontres SENIORS et critérium VETERANS.**
- **Seul est autorisé d'avancer les rencontres.**
- **Possibilité de jouer en semaine pour le critérium vétérans avec l'accord de la Commission.**

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02 76 52 81 72

Adresse : CRJS, rue Notre Dame de Pontmain, 76760 Yerville



§§§§§

DECISIONS

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE E

Match n°53963596 ESPC ST GILLES ETAINHUS 1 / AS OURVILLAISE 2 du 26 avril 2026

Prenant connaissance de la décision prise par la Commission Départementale des Règlements et Contentieux lors de sa réunion du 22 mai 2026 PV N° 13 publié sur le site du DFSM le 29 mai 2026. La Commission, après en avoir délibéré :

- Homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE A

Match n°53962536 FC ST JULIEN PETIT QUEVILLY 2 / US CRIELLOISE 1 du 26 avril 2026

Prenant connaissance de la décision prise par la Commission Départementale des Règlements et Contentieux lors de sa réunion du 22 mai 2026 PV N° 13 publié sur le site du DFSM le 29 mai 2026. La Commission, après en avoir délibéré :

- Homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE D

Match n°54162358 ESPC ST GILLES ETAINHUS 2 / SC FRILEUSE 3 du 10 mai 2026

Prenant connaissance de la décision prise par la Commission Départementale des Règlements et Contentieux lors de sa réunion du 22 mai 2026 PV N° 13 publié sur le site du DFSM le 29 mai 2026. La Commission, après en avoir délibéré :

- Homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE A

Match n°53965611 US ST MARTIN OSMONVILLE 2 / FC TOTES 3 du 14 mai 2026

Prenant connaissance de la décision prise par la Commission Départementale des Règlements et Contentieux lors de sa réunion du 22 mai 2026 PV N° 13 publié sur le site du DFSM le 29 mai 2026. La Commission, après en avoir délibéré :

- Donne match perdu par pénalité (0point) à l'US ST MARTIN OSMONVILLE.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE D

Match n°53963228 ROUEN AC 1 / F. LA BOUCLE DE SEINE 1 du 03 mai 2026

Prenant connaissance de la décision prise par la Commission Départementale des Règlements et Contentieux lors de sa réunion du 22 mai 2026 PV N° 13 publié sur le site du DFSM le 29 mai 2026. La Commission, après en avoir délibéré :

- Donne match perdu par pénalité (0point) au ROUEN AC.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE D

Match n°53964627 HARFLEUR FC 1 / US GODERVILLAISE 1 du 19 avril 2026

Prenant connaissance de la décision prise par la Commission Départementale des Règlements et Contentieux lors de sa réunion du 22 mai 2026 ANNEXE du PV N° 13 publié sur footclubs le 29 mai 2026. La Commission, après en avoir délibéré :

- Donne match perdu par pénalité (0point) à l'équipe de HARFLEUR FC 1.

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02 76 52 81 72

Adresse : CRJS, rue Notre Dame de Pontmain, 76760 Yerville



CRITERIUM SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 POULE K

Match n°53968822 RC HAVRAIS 41 / US ST THOMAS 41 du 19 avril 2026

Prenant connaissance de la décision prise par la Commission Départementale des Règlements et Contentieux lors de sa réunion du 22 mai 2026 annexe du PV N° 13 publié sur footclubs le 29 mai 2026. La Commission, après en avoir délibéré :

- Donne match perdu par pénalité (0point) à l'équipe du RC HAVRAIS 41 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier le FC BREaute BRETTEVILLE 41 sur le score de 3 buts à 0 sur la rencontre du 22 mars 2026.
- Donne match perdu par pénalité (0point) à l'équipe du RC HAVRAIS 41 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier le FC BREaute BRETTEVILLE 41 sur le score de 3 buts à 0 sur la rencontre du 29 mars 2026.
- Donne match perdu par pénalité (0point) à l'équipe du RC HAVRAIS 41 sur le score de 0 but à 4 pour en faire bénéficier l'US ST THOMAS 41 sur le score de 4 buts à 0 sur la rencontre du 19 avril 2026.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE D

Match n°54162356 FC BREaute BRETTEVILLE 1 / FC GRUCHET LE VALASSE 2 du 10 mai 2026.

Prenant connaissance de la décision prise par la Commission Départementale de l'Arbitrage lors de sa réunion du 14 mai 2026 annexe du PV N° 13 publié sur le site du DFSM le 18 mai 2026.

La Commission, après en avoir délibéré :

- Donne match perdu par pénalité (0point) au FC GRUCHET LE VALASSE 2 sur le score de 0 but à 5 pour en faire bénéficier le FC BREaute BRETTEVILLE 1 sur le score de 5 buts à 0.
- Inflige une amende de 56€ au FC GRUCHET LE VALASSE.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE D

Match n°53963326 FUSC BOIS-GUILLAUME 2 / GCO BIHORELLAIS 1 du 19 avril 2026

Prenant connaissance de la décision prise par la Commission Départementale de l'Arbitrage lors de sa réunion du 14 mai 2026 annexe du PV N° 13 publié sur le site du DFSM le 18 mai 2026.

La Commission, après en avoir délibéré :

- Homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

MATCHS DE RATTRAPAGES DU 14 MAI 2026.

COUPE JEAN MERAULT

Match n°55628284 STADE DE GRAND QUEVILLY 2 / US AUFFAY 1

Match n°55628285 YVETOT AC 3 / US CRIELLOISE 1

Match n°55628287 A. HOULMOISE BONDEVILLAISE FC 1 / LE HAVRE FC 2012 1

Ces rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02 76 52 81 72

Adresse : CRJS, rue Notre Dame de Pontmain, 76760 Yerville



SENIORS APRES – MIDI DÉPARTEMENTAL 2 POULE E

Match n°53963536 AS OURVILLAISE 2 / ESPC ST GILLES ETAINHUS 1

Rencontre du 23 Novembre 2025 jouée le 14 mai 2026

Reserve d'avant match du club du ESPC ST GILLES ÉTAINHUS 1, non confirmée.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain

Match N° 53963593 US DES FALAISES 1 / CAUX FC 2

Rencontre du 26 Avril 2026 jouée le 14 mai 2026

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE A

Match n°53964667 ES INTER SAINT ANTOINE 2 / US DE BOLBEC 3

Rencontre du 26 octobre 2025 jouée le 14 mai 2026

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE C

Match n°53965198 AS DE LA FRENAYE 1 / AS COTE D'ALBATRE 2

Rencontre du 07 décembre 2025 jouée le 14 mai 2026.

Match n°53965202 US DES VALLEES 1 AS OURVILLAISE 3

Rencontre du 07 décembre 2025 jouée le 14 mai 2026.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE D

Match n°54162266 HELLANDES FC 2 / FC GRUCHET LE VALASSE 2

Rencontre du 23 novembre 2025 jouée le 14 mai 2026.

Match n°54162322 AS DE LA CERLANGUE 1 / FC BREaute BRETTEVILLE 1

Rencontre du 08 mars 2026 jouée le 14 mai 2026.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE A

Match n°53965611 US ST MARTIN OSMONVILLE 2 / FC TOTES 3

Rencontre du 02 novembre 2025 jouée le 14 mai 2026.

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée à l'US ST MARTIN OSMONVILLE

Feuille de match insuffisamment rédigée, numérotation maillot non règlementaire.

Une amende de 20€ est infligée à l'US ST MARTIN OSMONVILLE

Reserve d'après-match du FC TOTES 3 confirmée

Ce dossier, transmis à la Commission Départementales des Règlements et Contentieux est placé en instance d'homologation.

Match n°53965648 US BACQUEVILLE PIERREVILLE 3 / US AUFFAY 3

Rencontre du 08 février 2026 jouée le 14 mai 2026.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE E

Match n°53966675 AS ST JEAN NEUVILLE 1 / ASC TOUSSAINT 1

Forfait déclaré de l'AS ST JEAN NEUVILLE 1

La Commission, après en avoir délibéré :

- Donne match perdu (0point) à l'AS ST JEAN NEUVILLE 1 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier l'ASC TOUSSAINT 1 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 112€ à l'AS ST JEAN NEUVILLE.

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02 76 52 81 72

Adresse : CRJS, rue Notre Dame de Pontmain, 76760 Yerville



Match n°5396627 ENTU.STI/OFC 1 / HARFLEUR FC 2

Rencontre du 26 octobre 2025 jouée le 14 mai 2026.

RENCONTRES DU 17 MAI 2026

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE A

Match n°53962544 AS GOURNAY FOOTBALL 1 / JS SAINT NICOLAS BETHUNE 2

Réserve d'avant match du club de l'AS GOURNAY FOOTBALL 1 non confirmée

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE B

Match n°53962679 AS CANTON D'ARGUEIL 1 / US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE 2

Réserve d'avant match du club de l'US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE 2 1 non confirmée

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE C

Match n°53962810FC TOTES 1 / SC FRILEUSE 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de Délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée au club du FC TOTES.

Match n°53962809 ASL RAMPONNEAU FECAMP 1 / US LILLEBONNAISE 2

La rencontre est reportée au 24 mai 2026

SENIORS APRES – MIDI DÉPARTEMENTAL 2 POULE A

- R.A.S.

SENIORS APRES – MIDI DÉPARTEMENTAL 2 POULE B

Match N° 53963080 E. VIENNE ET SAËNE LONGEUIL 2 / CA LONGUEVILLAIS 1

Reserve d'avant match du club du CA LONGUEVILLAIS 1, non confirmée.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain

SENIORS APRES – MIDI DÉPARTEMENTAL 2 POULE C

Match N° 53963207 ROUEN SAPINS FC 2 / E. MOTTEVILLE CROIX MARE 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée. Absence numéro de licence d'arbitre assistant 2. Une amende de 5 € est infligée au club de E. MOTTEVILLE CROIX MARE.

SENIORS APRES – MIDI DÉPARTEMENTAL 2 POULE D

- R.A.S.

SENIORS APRES – MIDI DÉPARTEMENTAL 2 POULE E

Match N° 53963605 US DES FALAISES 1 / AS FAUVILLAISE 2

Feuille de match F.M.I. transmise hors délai, une amende de 20 € est infligée au club de US DES FALAISES.

SENIORS APRES – MIDI DÉPARTEMENTAL 2 POULE F

Match N° 53963750 OH TREFILLERIE NEIGES 2 / GAINNEVILLE AC 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence numéro de licence délégué à la police de terrain.

Une amende de 15 € est infligée au club du OH TREFILLERIE LES NEIGES.

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02 76 52 81 72

Adresse : CRJS, rue Notre Dame de Pontmain, 76760 Yerville



SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE A

Match n°53963889 AS BUCHY 2 / AS CANTON D'ARGEUIL 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée. Numérotation maillots non réglementaire. Une amende de 20€ est infligée à l'AS CANTON D'ARGUEIL.

Match n°53963892 US LUNERAYSIENNE 3 / CA LONGUEVILLAIS 2

Réserve d'avant match du CA LONGUEVILLAIS non confirmée.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE B

Match n°53954025 FC LIMESY 1 / AS ST PIERRE VARENCEVILLE 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée. Numéro de licence manquante du délégué à la police du terrain. Une amende de 5€ est infligée au club FC LIMESY

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE C

Match n°5396252 AS FAUVILLAISE 3 / LE HAVRE FC 2012 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée. Absence de numéro de licence de l'A1. Une amende de 5€ est infligée à l'AS FAUVILLAISE.

Match n°53964253 LE HAVRE S'PORT FOOT 1 / FC ROLLEVILLAIS 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée. Numérotation maillots non réglementaire. Une amende de 20€ est infligée au club LE HAVRE S'PORT FOOT

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE A

Match n° 53985224 FC OFFRANVILLAIS 3 / O. PAVILLY 3

Réserves d'avant match non confirmées

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE B

Match n° 53964440 US DE LA PRESQU'ÎLE 2 /STADE VALERIQUAIS 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain une amende de 15 euros est infligée au club de l'US DE LA PRESQU'ÎLE

Match n° 53964439 US DOUDEVILLAISE 3 / CANY FC 3

Forfait déclaré du club de l'US DOUDEVILLAISE. La commission jugeant en première instance :

Donne match perdu par forfait au club de l'US DOUDEVILLAISE sur le score de 0 buts à 3 avec 0 point pour en faire bénéficier le club du CANY FC sur le score de 3 buts à 0.

Inflige une amende de 112 € au club de l'US DOUDEVILLAISE

Match n° 53964441 E MOTTEVILLE CROIXMARE 2/ US DES FALAISES 2

Forfait non déclaré du club de l'US DES FALAISES2. L

la commission jugeant en première instance :

- Donne match perdu par forfait au club de l'US DES FALAISES 2 sur le score de 0 buts à 3 avec 0 point pour en faire bénéficier le club de E MOTTEVILLE CROIXMARE sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 168 € au club de l'US DES FALAISES

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE C

Match n° 53964529 SC PETIT COURONNE 2 /FC DU NORD OUEST 2

Forfait déclaré du club du FC NORD OUEST 2.

La commission jugeant en première instance :

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02 76 52 81 72

Adresse : CRJS, rue Notre Dame de Pontmain, 76760 Yerville



- Donne match perdu par forfait au club du FC NORD OUEST 2 sur le score de 0 buts à 3 avec 0 point pour en faire bénéficier le club du SC PETIT COURONNE 2 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 112 € au club du FC NORD OUEST

Match n° 53964531 ISNEAUVILLE FC 1/ FC BONSECOURS ST LEGER 2

Forfait déclaré du club du FC BONSECOURS ST LEGER 2

La commission jugeant en première instance :

- Donne match perdu par forfait au club du FC BONSECOURS ST LEGER 2 sur le score de 0 buts à 3 avec 0 point pour en faire bénéficier le club du ISNEAUVILLE FC 1 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 112 € au club du FC BONSECOURS ST LEGER

Match n° 53964530 ESP FOOTBALL 2/AS QUEVILLY 1

Forfait déclaré du club de ESP FOOTBALL 2.

La commission jugeant en première instance :

- Donne match perdu par forfait au club de ESP FOOTBALL 2 sur le score de 0 buts à 3 avec 0 point pour en faire bénéficier le club de l'AS QUEVILLY 1 sur le score de 3 buts à 0.
- inflige une amende de 112 € au club du ESP FOOTBALL.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE D

Match n° 53964631 RC DE ROUEN 1 / HELLANDES FC 1

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence du numéro de licence du délégué à la police du terrain, une amende de 5 € est infligée au club du RC ROUEN.

Non utilisation de la FMI, une amende de 30 euros est infligée au club du RC ROUEN

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE A

RAS

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE B

Match n°54071923 FC TOUVILLE LA RIVIERE 2 / ISNEAUVILLE FC 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de Dirigeant de Banc de Touche.

Une amende de 15€ est infligée au club d'ISNEAUVILLE FC.

Match n°54071924 FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY 4 / AS LA BOUILLE MOULINEAUX 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de Délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée au club du FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY.

Match arrêté à la 84ème minute suite à l'abandon de sa tâche de l'A2 du club de l'AS LA BOUILLE MOULINEAUX 1 et à son refus d'être remplacé.

La Commission, après en avoir délibéré :

- Donne match perdu à l'AS LA BOUILLE MOULINEAUX 1 sur le score de 0 but à 7 pour en faire bénéficier le FC ST ETIENNE DU ROUVRAY 4 sur le score de 7 buts à 0.
- Inflige une amende de 100€ à l'AS LA BOUILLE MOULINEAUX pour non- respect des règlements généraux.

Match n°54071925 REUNIONNAIS FC 2 / FC GRUGNY 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de Délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée au club du REUNIONNAIS FC.

Considérant l'inscription sur la feuille de match d'un joueur muté du FC GRUGNY

Une amende de 61€ est infligée au FC GRUGNY.

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02 76 52 81 72

Adresse : CRJS, rue Notre Dame de Pontmain, 76760 Yerville



SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE C

Match n°53964900 FC ST SAUVEUR D'EMALLEVILLE 1 / ESM GONFREVILLE 3

Considérant l'inscription sur la feuille de match d'un joueur muté du FC ST SAUVEUR D'EMALLEVILLE
Une amende de 61€ est infligée au FC ST SAUVEUR D'EMALLEVILLE.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE A

Match n°53965039 AS OUVILLAISE 1 / JS ST NICOLAS BETHUNE 4

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.
Une amende de 15€ est infligée à l'AS OUVILLAISE.

Match n°53965044 US LUNERAYSIENNE 4 / AS DAVIGEL DIEPPE 1

Non utilisation de la FMI. Une amende de 30€ est infligée à l'US LUNERAYSIENNE.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE B

Match n°54490261 FC LIMESY 2 / A. ROUENNAISE DE FOOT 2

Forfait déclaré du FC LIMESY 2.

La commission jugeant en première instance :

- Donne match perdu par forfait (0point) au FC LIMESY 2 sur le score de 0 buts à 3 avec pour en faire bénéficier le club de l'A. ROUENNAISE DE FOOT 2 sur le score de 3 buts à 0.
- inflige une amende de 112 € au FC LIMESY.

Match n°54490262 FC FREVILLE BOUVILLE SIVOM 2 / ST AUBIN FC 3

Forfait non déclaré du ST AUBIN FC 3.

La commission jugeant en première instance :

- Donne match perdu par forfait (0point) au ST AUBIN FC 3 sur le score de 0 buts à 3 avec 0 pour en faire bénéficier le club de le FC FREVILLE BOUVILLE SIVOM 2 sur le score de 3 buts à 0.
- inflige une amende de 168€ au ST AUBIN FC.

Match n°54490265 ST JEAN FRESQUIENNES 1 / US DE GRAMMONT 2

Non utilisation de la FMI

Une amende de 30€ est infligée à ST JEAN FRESQUIENNES.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE C

Match n°53965240 E. MOTTEVILLE CROIXMARE 3 / AS BEUZEUILLETTE 1

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de n° de licence de l'A1.

Une amende de 5€ est infligée à l'E. MOTTEVILLE CROIXMARE.

Match n°53965241 JS NOINTOTTAISE 1 / AS LANQUETOT 1

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de n° de licence de l'A2.

Une amende de 5€ est infligée à l'AS LANQUETOT.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE D

Match n°54162364 FC EPREVILLE 1 FC BREAUTE BRETTEVILLE 1

Feuille de match insuffisamment rédigée, numérotation maillot non réglementaire.

Une amende de 5€ est infligée au FC EPREVILLE.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE A

Match n°53965693 US ST MARTIN OSMONVILLE 2 / ES ST OUEN DU BREUIL 1

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée à l'US ST MARTIN OSMONVILLE.

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02 76 52 81 72

Adresse : CRJS, rue Notre Dame de Pontmain, 76760 Yerville



Match n°53965697 AC BRAY EST FORGES 3 / FC TOTES 3

Forfait non déclaré de l'AC BRAY EST FORGES 3

La Commission, après en avoir délibéré :

- donne match perdu (0point) à l' AC BRAY EST FORGES 3 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier le FC TOTES 3 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 168€ à l'AC BRAY EST FORGES.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE B

Match n°53965966 US ALLOUVILLE TROUVILLE 2 / US HERICOURT 2

Forfait non déclaré de l'US ALLOUVILLE TROUVILLE 2

La Commission, après en avoir délibéré :

- donne match perdu (0point) à l'US ALLOUVILLE TROUVILLE 2 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier l'US HERICOURT 2 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 168€ à l'US ALLOUVILLE TROUVILLE.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE C

Match n°53991057 GRAND QUEVILLY FC 4 / FC THOUBERVILLE 2

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée au GRAND QUEVILLY FC.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE D

Match n°54072265 AS ST PIERRE DE VARENDEVILLE 3 / ISNEAUVILLE FC 3

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée à l'AS ST PIERRE DE VARENDEVILLE.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE E

Match n°53966720 US ST MACLOU BRIERE 1 / ENTUT.STI / OFC 1

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence du numéro de licence de l'A1

Une amende 5€ est infligée à l'US ST MACLOU BRIERE.

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de banc de touche.

Une amende 15€ est infligée à l'ENTUT.STI/OFC.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE F

Match n°53966808 AS PETIVILLE 2 / US ST THOMAS 2

Feuille de match insuffisamment rédigée, numérotation maillot non réglementaire

Une amende de 20€ est infligée à l'AS PETIVILLE

Match n°53966810 AS MARE AU CLERC 1 / SAFRAN NORMANDIE SPORTS 1

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée à l'AS MARE AU CLERC.

Feuille de match insuffisamment rédigée, numérotation maillot non réglementaire

Une amende de 20€ est infligée à SAFRAN NORMANDIE SPORTS.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CITERIUM POULE A

Match n° 53967731 FUSC BOIS GUILLAUME 41 / CAUDEBEC SAINT PIERRE FC 41.

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au FUSC BOIS GUILLAUME.

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02 76 52 81 72

Adresse : CRJS, rue Notre Dame de Pontmain, 76760 Yerville



Match n° 53967732 CMS OISSEL 41 / ROUEN AC 41.

Constatant l'absence sur le terrain du ROUEN AC 41 au coup d'envoi, la Commission jugeant en 1ère instance :

- donne match perdu par forfait au ROUEN AC 41 sur le score de 0 but à 3,
- pour en faire bénéficier le CMS OISSEL 41 sur le score de 3 buts à 0.
- inflige une amende de 168€ au ROUEN AC.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE B

R A S

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE C

R A S

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE D

R A S

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE E

Match n° 53968249 CAUDEBEC SAINT PIERRE FC 42 / FUSC BOIS GUILLAUME 42

Forfait déclaré du FUSC BOIS GUILLAUME 42.

La Commission jugeant en 1ère instance :

- donne match perdu par forfait au FUSC BOIS GUILLAUME 42 sur le score de 0 but à 3, pour en faire bénéficier CAUDEBEC SAINT PIERRE FC 42 sur le score de 3 buts à 0.
- inflige une amende de 112€ au FUSC BOIS GUILLAUME.

Match n° 53968250 ASSO FAC 41 / SC PETIT COURONNE 42.

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'ASSO FAC.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE F

Match n° 53968338 STADE VALERIQUEAIS 41 / ENT DU LITTORAL 41. Jouée 16 mai 2026

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au STADE VALERIQUEAIS.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE G

R A S

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE H

Match n° 53968522 O DU LITTORAL 41 / FC OFRANVILLAIS 41.

Considérant l'inscription sur la feuille de match, d'un joueur et d'un dirigeant susceptible d'être suspendues le jour de la rencontre, la commission a décidé de faire usage de son droit d'évocation, prévu à l'article 187.2 des Règlements Généraux de la L.F.N. **Voir l'annexe sur footclubs.**

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE I

R A S

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE J

Match n° 53968702 OH TREFILERIE NEIGES 41 / LE HAVRE AC 41

Feuille de match FMI transmise hors délai ; une amende de 20€ est infligée à l'OH TREFILERIE NEIGES

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02 76 52 81 72

Adresse : CRJS, rue Notre Dame de Pontmain, 76760 Yerville



Match n° 53968705 AS DE MONTIVILLIER 41 / ESM GONFREVILLE 41

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'AS DE MONTIVILLIER.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE K

Match n° 53968827 LE HAVRE S'PORT FOOT 41 / GRPT St AUBIN VIGOR 41

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au LE HAVRE S'PORT FOOT.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE L

Match n° 53969645 AS FL-CSE TOTAL 41 / ENT NORVILLE/PETIVILLE 41

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'AS FL-CSE TOTAL.

Match n° 53969648 AS Ste ADRESSE BUT 41 / HELLANDES FC 42.

Match n° 53969649 TRAIT D'UNION 41 / ENT ROGERVILLE FC GAC 41.

Les rencontres sont reportées au 24 mai 2026.

MATCH DE RATTRAPAGE JOUE LE 20 MAI 2026

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE J

Match n° 53968709 RC PORT DU HAVRE 41 / AC St ROMAIN COLBOSC 41.

Rencontre du 31 mai 2026 jouée 20 mai 2026.

Le Président de la commission

M. LECORNU Pierre

Le Secrétaire de la commission

M. MOGIS Michel

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02 76 52 81 72

Adresse : CRJS, rue Notre Dame de Pontmain, 76760 Yerville